

ENQUÊTE SUR L'INSPECTION

Opinions

d'instituteurs et d'institutrices

En attendant que les envois reprennent, voici la teneur des réponses au questionnaire paru à la p. 213 de « l'Éducateur », qui m'ont été transmises par Freinet au cours des derniers mois.

Je reprends les questions dans l'ordre où elles étaient posées :

1^o **Un jugement porté sur le maître se fonderait injustement sur le niveau absolu des élèves ; il importe de garder à cet élément une valeur relative : Niveau scolaire comparé au niveau théorique du cours considéré (J. Pignero, instituteur d'enfants arriérés), mais aussi, relatif à la date, puisque de grands progrès peuvent intervenir au cours de l'année (Chauvin, d'Armentières ; Bourlier, de Curel) ; les progrès sont à mesurer en fonction d'un niveau initial dont le maître n'est pas responsable (Chauvin, Février, de Vaison ; Tréger, de Wissembourg) ; car le niveau est fonction du milieu, de la qualité du recrutement (Tréger, Faliol, de St Alban d'Hurtières), de la nature de la classe (à tous les cours, etc.) et de son effectif (Tréger). Tous ces aspects sont aperçus par Février. — Pignero souhaite voir intervenir une connaissance précise du niveau mental de chaque enfant : souci qui n'est pas propre aux seuls maîtres d'arriérés ; J. Moulineau, de Jazeneuil, insiste, bien que de manière vague, sur l'influence exercée par de nombreux éléments sur le travail et le niveau des élèves.**

Méric, de Carcans, souligne le primat de l'effort sur le résultat, et Février insiste sur l'intérêt mérité par l'effort de l'éducateur, ainsi que par celui qui se fait dans l'esprit de l'élève. Le travail, et surtout l'état d'esprit qui y préside, voilà l'essentiel aussi pour Rey, de St Sorbin de Morestel, et Lecanu, de Rocheville.

Ces opinions soulèvent d'avance la question du mode de contrôle des élèves, celle de la fréquence des visites et de leurs conditions.

Mais il n'est pas nettement répondu à celle de savoir quelle part faire à l'examen des élèves, et quelle part aux qualités, au travail, à l'initiative du maître. Je serais heureux que ceux qui apporteront leur contribution à cette enquête mettent ici en pleine lumière quelle importance relative ils voudraient voir accorder par l'I.P. au travail et au niveau de leur classe.

2^o **Comme moyens de ce contrôle, on condamne (Méric, S. Michel, institutrice dans une classe de petits ; Chauvin, Caron, de Bariin) un examen superficiel des cahiers et les interrogations hâtives, surtout s'adressant à un seul élève, et notamment à la**

cantonade. L'interrogation orale et la lecture à haute voix seraient déplacées chez les petits plus ou moins effarouchés. Les cahiers de devoirs mensuels peuvent tromper (Tréger). Bourlier, en attendant des procédés capables d'instaurer la confiance, se replie sur lui-même.

On propose : A) que le visiteur, laissant vivre la classe (Méric), la voie en action (Février), apprécie l'activité de la ruche, le travail utile adapté à la vie (Faliol) ;

B) qu'il observe cahiers et travaux divers (« observation statique », d'après Méric ; Février, Tréger, Rey, Caron, qui détaille les activités vivantes d'une classe de grands ; Faliol, qui voudrait qu'on pût comparer les travaux réalisés par un élève ou un groupe au cours de la scolarité).

C) qu'il institue un contrôle des connaissances, soit par interrogation collective directe, écrite et orale (Tréger), prenant dans les petites classes la forme d'exercices La Martinière (Caron), soit par le moyen de tests (Février, Chauvin, Faliol). S. Michel désire s'interposer entre l'I.P. et ses petits élèves : les questions très simples comporteront une réponse silencieuse écrite si les enfants savent lire et écrire, obtenues, dans le cas contraire, à l'aide d'un matériel connu d'eux et qui sera montrée à l'institutrice ; c'est elle-même qui procédera à l'interrogation collective sur un schéma proposé par l'I.P.

Pignero ne croit pas possible, dans une classe d'arriérés, le contrôle collectif ; mais, lui-même assurant un contrôle individuel régulier, il en présente les résultats à l'Inspecteur ; il compte sur une appréciation globale, fondée sur l'expérience de ce dernier et facilitée par un entretien confiant.

Février préconise, outre les tests de connaissances, des tests d'intelligence que J. Moulineau voudrait préalables. Faliol note aussi que des tests complets de rentrée seraient précieux. Rey observe que l'I.P. pourrait tirer parti des résultats du contrôle du samedi (il s'agit certainement des graphiques de Freinet).

3° **Autres éléments méritant de fonder un jugement sur le maître.** — Celui qu'on met le plus souvent en première ou en bonne position est l'atmosphère de la classe, la nature des rapports de maîtres à élèves (6 réponses sur 12). On peut en rapprocher la valeur de l'éducateur comme guide et conseiller (Faliol), ainsi que la connaissance des enfants par le maître, condition de cette action (S. Michel). Pour cette dernière, le local même peut revêtir une « personnalité » révélatrice.

Le travail du maître et ses qualités d'organisateur, notamment son effort de préparation et les progrès de sa technique, interviennent dans divers mémoires. Cet élément « maître » se décompose, pour Tréger, en :

étendue et sûreté des connaissances, de la culture, — valeur éducative de l'enseignement et qualités cultivées chez les élèves, travail de préparation, activité post-scolaire ; pour J. Moulineau, en : ponctualité et régularité dans le travail, ordre et organisation, œuvres post et péri-scolaires, compte tenu du milieu local, plus ou moins aidant ou hostile ; pour Faliol, en : effort d'adaptation de l'enseignement à la vie, œuvres post-scolaires, défense laïque et action de solidarité ; pour Caron, en : capacité d'enseigner toutes les matières, coordination des diverses disciplines et, éventuellement, liaison avec les collègues dans l'école. D'après le même, la valeur d'un directeur se mesure à celle de l'organisation pédagogique de son école, à l'aide apportée aux débutants, à l'enrichissement du matériel éducatif et de la bibliothèque, à l'activité post-scolaire.

4° **Organisation souhaitée d'une visite d'inspection.** — C'est la question la plus intéressante et la plus nette ; celle, aussi, qui autorise le plus d'originalité, voire de fantaisie dans les suggestions.

Quelques rapports détaillant le déroulement de la visite idéale. Voici des formules diversement équilibrées :

Février. — Examen de l'effectif et des antécédents des élèves ; tests (pas de propositions précises) ; examen des travaux réalisés ou en cours.

S. Michel. — D'abord, laisser le maître faire sa classe avec la plus grande discrétion ; ensuite, examen des travaux des petits ; enfin, questions sur leur état de santé

Chauvin. — La classe continue normalement, puis, entre deux entretiens, sont administrés des tests d'instruction, pour lesquels on aura un matériel tout prêt.

Tréger. — Quatre temps, à savoir : enquête sur les conditions de la classe et les circonstances du jour, audition passive de deux ou trois leçons, prise en main de la classe par l'I.P. pour quelques leçons et exercices de contrôle, conclusions vis-à-vis des élèves et du maître.

Faute de tests d'instruction applicables à intervalles réguliers, Bourlier demande à l'I.P. d'observer la classe avec beaucoup de tact, et à l'Instituteur, de mettre avec confiance l'I.P. à même de voir et de savoir tout ce qui mérite d'influer sur son jugement.

Il s'agit ici de l'atmosphère des inspections ; elle joue un rôle dont la plupart ont fait ici abstraction. Pignero se loue de la manière souple dont il est inspecté ; il n'en a peut-être pas toujours été de même de Rey, qui ne veut pas de « dictateur imposant ses volontés » et demande discrétion et franchise à la fois, ce qui est vague.

Mais l'inspection est réglée avec une minutie toute particulière par Méric, qui préconise une visite d'une demi-journée avec un

quart d'heure d'avance et une heure de prolongation. Entretien préalable, installation discrète, observation de la vie de la classe jusqu'à la récréation, qui sera mise à profit pour la visite des locaux, l'observation des registres, des cahiers, des travaux divers ; après quoi interviendra un examen de connaissances sous forme « mécanique » : travaux écrits sur feuilles polycopiées, contrôle individuel de la vitesse de lecture ; la correction des « tests » étant immédiate, maître et inspecteur les interprètent ; c'est l'inspecteur qui tient le graphique individuel des résultats.

Autre forme de la collaboration chez Faliol qui suggère, pour l'école moderne, la mise sur pied, d'un commun accord, du « thème » de l'inspection, car il faut savoir se borner et choisir. Comme dans la plupart des réponses, un entretien confiant a ici sa place.

Quant à la préparation des conditions d'une inspection méthodique, elle est tout naturellement suggérée par le spécialiste des classes d'arriérés, familiarisé avec l'établissement, en début d'année, de fiches individuelles complètes portant les mensurations, le niveau mental au Binet-Simon, le niveau d'instruction mesuré à l'aide d'une batterie de tests, presque tous collectifs. Il (Pignero) insiste auprès de ses collègues sur les avantages qu'il y aurait, dans quelque classe que ce soit, à consacrer les trois premiers jours de l'année à des mensurations et tests (cf. les recommandations du Dr Simon dans ma B.E.N.P.). Dès le début, le maître devrait de même étudier les conditions matérielles et morales du milieu où vivent les enfants. Ainsi, il peut rassembler sur un tableau des renseignements très précis qui sont à la fois des données très précieuses pour l'inspecteur et des « atouts » pour lui-même, en vue d'éviter ou de redresser un jugement mal fondé.

5° La plupart de nos correspondants préconisent donc de **longues visites** (une demi-journée pleine ou débordante). Cependant, ils s'accordent aussi à les souhaiter **fréquentes** ; sept disent : une par an ; deux autres ajoutent : deux si possible ; un demande deux inspections, l'une après la rentrée, l'autre avant les vacances ; un autre y ajoute une 3^e visite en cours d'année ; un jeune trouverait utile une visite trimestrielle.

Il est fait (Lecanu) une allusion aux Conférences pédagogiques plus directes et plus fréquentes qui permettraient à l'I.P. de connaître les maîtres avant de les juger.

Dans le même esprit, Caron voit dans un Conseil des maîtres de 3 heures, présidé par l'inspecteur, une occasion pour celui-ci de juger de la culture générale et pédagogique du directeur et des maîtres d'une école de ville avant d'aller les inspecter sur place pour voir chacun en action.

Ce que tous recherchent, au moins impli-

citement, ce sont les conditions d'un climat de confiance, que favorise la fréquence des rapports entre maîtres et inspecteur.

6° **Comment on conçoit la fonction d'inspecteur.**

A) **Ce que ne doit pas être ou faire l'I.P.**

S. Michel le veut d'un abord familier, et surtout « pas chinois, maniaque du détail » ; Méric demande que, témoin impartial, l'inspecteur documente et conseille sans gêner ni obliger, en dehors de la défense de la loi et, peut-être, du bon sens, sans « aucune contrainte » en matière pédagogique.

B) **Ce qu'on attend de lui :**

Mais il est naturel que lui, qui voit en action dans les classes bien des méthodes et des procédés, ait des conseils à donner : Février en réclame, et c'est ce rôle de conseiller que cinq autres veulent lui voir jouer. Il s'agit de conseils pratiques, comportant au besoin l'exemple direct (Caron) ; c'est ce qui condamne les visites trop brèves, trop espacées aussi (Chauvin, qui note en outre le profit dont les inspections sont susceptibles pour l'I.P. lui-même).

Franchise et confiance, permettant une « entente cordiale », s'accroissent d'indulgence pour S. Michel, de « sévérité s'il le faut » pour Tréger, de critiques sincères et précises pour Rey. Carton attend des encouragements et un appui effectif dans les œuvres scolaires et post-scolaires. Pignero résume tout dans le seul mot de « sympathie. »

7° **La notation, le rapport, autre question brûlante.**

Février et Bourlier ne travaillent pas pour la note ; mais elle existe, et une péruation départementale est désirable. Notre notation est « très arbitraire » (Méric) et devrait simplement situer chacun par rapport à la moyenne ; l'ancienneté, la note précédente, la sympathie personnelle y interviendraient trop. Pour Chauvin, elle est « une hérésie ». du fait de sa variabilité d'une circonscription à une autre, et il en désire la suppression, ainsi que de l'avancement au choix.

Pour une notation plus rationnelle, on propose de calculer la moyenne d'une série de notes chiffrées : culture, organisation pédagogique de la classe, aptitudes particulières, ...activité post-scolaire (Caron), affectées de coefficients donnant une notation sur 100 (Faliol).

En ce qui concerne l'évolution de la note suivant l'ancienneté, il semble que les avis soient partagés.

Pour la teneur du rapport, deux idées principales :

a) gare aux observations de détail (Pignero, ainsi que Rey, qui estime que l'inspecteur ne devrait pas consigner tout ce qui s'est fait en sa présence, des considérations d'ensemble sur la classe et le maître étant plus importantes.)

b) Les mêmes voudraient qu'instituteur et inspecteur fussent d'accord sur la teneur du rapport avant sa rédaction définitive ; d'après Pignero, l'inspecteur pourrait présenter à l'instituteur un projet (brouillon) de rapport et accueillir ses remarques ; selon Rey, d'accord avec Lecanu pour demander que le rapport puisse servir à une « discussion », cette discussion serait toutefois évitée par un accord préalable sur les termes.

Il va sans dire que l'instituteur doit pouvoir obtenir des précisions sur les points obscurs. (Faliol).

Quant aux suites du rapport, Rey souhaite qu'un mauvais rapport soit sans influence sur le C.A.P. d'un ex-normalien. Je serais heureux que Pignero nous précise quelles suites devraient, selon lui, comporter les bulletins.

Caron déplore qu'un I.P. transmette le dossier (il s'agit de duplicata) de son personnel à son successeur.

8° Remarques et vœux divers :

L'inspection n'est plus à la page.

L'I.P. doit être un contremaître.

Les I.P. devraient avoir fait un stage d'un an dans une école de hameau.

Plus d'I.P. gendarmes ; que les I.P. conseillent positivement, constructivement, et qu'on ne voie plus, de leur part, ces attitudes contradictoires à l'égard des méthodes nouvelles.

Qu'il y ait un I.P. par canton, de préférence ancien instituteur.

Que les I.P. aient un secrétaire permanent pour pouvoir jouer plus aisément leur rôle pédagogique.

Que l'I.P. se fasse connaître des enfants par une visite préalable à l'inspection.

Que des conférences pédagogiques de fin d'année permettent aux I.P. de divulguer les initiatives pédagogiques heureuses.

N. B.— Les réponses de plusieurs Inspecteurs primaires et d'un Inspecteur d'Académie au questionnaire proposé aux inspecteurs, vont être soumises à la Commission 36 de l'Institut coopératif.

Une confrontation constructive des points de vue interviendra lorsque le dossier sera assez fourni. La consultation reste ouverte, dans le meilleur esprit coopératif.

Le rapporteur : R. BELAUBRE.

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

Nous demandons aux camarades d'insister tout particulièrement sur les travaux en cours :

Fiches, B.T. pour Cours élémentaire.

Plan Général de Travail.

Brevets et chefs-d'œuvre.

Fichiers auto-correctifs.